



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de l'Industrie de la  
Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine

Saint Pierre du Mont, le 3 novembre 2008

Groupe de Subdivisions des Landes

Référence : ED/IC40/D-2008- 618  
Fiche processus : 2035-52 0001-1-1

Affaire suivie par : Eric DUPOUY  
eric.dupouy@industrie.gouv.fr  
Tél. 05 58 05 76 24 (ou 20) – Fax : 05 58 05 76 27

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Etablissement LAMARQUE SOGY BOIS  
à Ygos-Saint-Saturnin – usine « Berbillon »

Sol pollué par des chlorophénols

La société LAMARQUE SOGY BOIS exploite plusieurs scieries dans le département, notamment celle d'Ygos-Saint-Saturnin, au lieu-dit « Berbillon ». Sur ce site, l'activité de traitement biocide du bois a été arrêtée en 1995.

Le diagnostic relatif à l'état de pollution du site, réalisé en 2005 par le cabinet ANTEA, a mis en évidence la présence d'un sol localement pollué par des penta-chloro-phénols (PCP) : 2 090 mg/kg au niveau de l'ancien bac de traitement enterré n° 3, entre -1 et -2 m de profondeur.

Par lettres des 15 janvier 2007, 9 juin et 16 septembre 2008, la société LAMARQUE SOGY BOIS nous a transmis des informations complémentaires, obtenues avec le cabinet HYDRO CONSEIL :

- la surveillance de l'eau souterraine de mars 2008 montre des traces de PCP (0,9 µg/l) dans l'eau prélevée à environ 175 m de l'ancien atelier de traitement, impact que la campagne précédente (septembre 2007) n'avait pas révélé ;
- cette contamination est détectée sur le puits « Forage », à l'angle Sud-Est de l'établissement, puits qui n'est pourtant pas placé à l'aval hydraulique de l'ancienne activité de traitement du bois. Il est plutôt latéral selon le sens d'écoulement noté sur les rapports de surveillance actuels ; mais la détermination de ce sens est sujette à certaines critiques (communiquées à l'industriel les 21 janvier et 12 septembre 2008) ;
- une nouvelle campagne de sondages de sol a été réalisée le 10 août 2008 au niveau de l'ancien bac n° 3 : 4 sondages à la tarière ont été réalisés (situés à des distances comprises entre 1 et 7 m du sondage pollué de 2005). Les concentrations en PCP mesurées sont inférieures ou égales à 25 mg/kg.
- comparant les mesures 2005 et 2008, en forte baisse, HYDRO CONSEIL estime que soit la pollution s'est atténuée avec le temps, soit elle est circonscrite au sondage de 2005. Le cabinet ajoute que l'imperméabilisation du sol (goudron) empêche le lessivage des sols par la pluie.

La disparition spontanée des PCP nous semble une hypothèse non réaliste. La différence entre les mesures de 2008 et celles de 2005 peut résulter des emplacements différents des sondages.

La pollution par les PCP (et leurs produits de dégradation) observée résulte de l'activité passée de la scierie. **Nous proposons à Monsieur le Préfet d'imposer à l'industriel l'élimination du sol contaminé par ces substances détecté en 2005.** Un projet d'arrêté pris en application des articles R.512-31 et R.512-78 du code de l'environnement est joint, à cet effet.

Le 14 octobre 2008, nous avons informé la société LAMARQUE SOGY BOIS de ce projet d'arrêté. Elle nous a donné son accord sur l'intervention de dépollution, mais a fait part de ses contraintes relatives au calendrier de réalisation. Le projet d'arrêté joint prend en compte cette remarque.

L'inspecteur des Installations classées

Eric DUPOUY

Zone Artisanale de la Téoulère  
40280 SAINT PIERRE DU MONT  
Tél. : 05 58 05 76 20 – Fax 05 58 05 76 27  
<http://www.aquitaine.drirc.gouv.fr>



FRANCE  
200405955